

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1267

présenté par
M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

ARTICLE 34 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« en lien avec »

les mots :

« après consultation de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.